L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 29 JUILLET 1881. 54me Année.

Buchner, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI 29 JUILLET 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

Le Crime à la Nouvelle Orléans

Depuis quelque temps de trop nombreux crimes ont effrayé les habitants de la Nouvelle-Orléans. La mesure est comble. L'indignation publique éclate enfin. La société entière a senti la nécessité impérieuse de se protéger. L'insuffisance de la police, d'incompréhensibles faiblesses dans l'application et l'exécution des lois, ont en quelque sorte encouragé les malfaiteurs. Des hommes honorables, quelques-uns de nos confrères ont parlé de l'adoption de moyens extrêmes, de moyens extra-légaux. Il n'y a plus de sécurité pour personne dans notre communauté, et cette situation intolérable ne saurait se prolonger.

L'impuissance de la répression légale a pu malheureusement amener les citoyens à suppléer à l'absence de protection. Nous ne saurions les encourager à entrer dans cette voie quelle que soit la faiblesse des agents de la police. Mieux vaut encore le respect de la loi, que de recourir aux moyens extra-légaux.

Ce n'est pas sans créer un danger grave qu'on peut pousser les masses à se faire justice elles-mêmes. Lancées dans cette voie, rien ne les arrête, et souvent l'innocent, qui n'a ni le temps ni la faculté de se défendre, est sacrifié comme le coupable. Et puis, la sensibilité s'émousse, le carnaître s'aigrit dans l'exécution de cette justice sommaire. A la douceur des mœurs succède une sorte de férocité créant pour la société un danger plus réel que les crimes restés impunis.

Mais devons-nous à de plus hautes considérations. Que pensera-t-on à l'étranger d'un ordre social forcé par la déplorable imperfection de son organisation intérieure d'avoir recours à des mesures extraordinaires et dangereuses.

La justice répressive a été organisée précisément afin d'éviter cette intervention populaire, et afin de procéder froidement à la poursuite des auteurs d'un délit, donnant ainsi les garanties nécessaires à la reconnaissance de l'innocence de l'accusé, si toutefois il y a erreur. C'est seulement dans les grandes crises sociales que l'intervention de tous les intéressés est justifiée et permise.

En général on juge du degré de civilisation d'une nation par le respect qu'elle a pour la justice. Si ses lois sont mauvaises, réclamons-les, c'est notre droit et aussi notre devoir. Jusque là soumettons-nous à celles qui nous régissent et ne suppléons pas à leur insuffisance par une violence condamnable. Ne cessons pas de la légalité pour y faire entrer ceux qui en sont sortis.

Mais demandons à nos autorités une action active, prompte, décisive. Il importe d'arrêter le mal avant qu'il prenne de plus redoutables proportions. Il importe surtout de donner satisfaction à l'opinion publique indignée, et sur le point de se soulever et de se faire justice elle-même.

L'asile des fous.

Un arrangement, auquel tout le monde probablement adhérerait sans discussion, est celui par lequel le gouvernement de l'Asile des fous serait mis à la charge des Soeurs de Charité. On dit que la sœur Agnès a fait une proposition à ce sujet. Quelles en sont les conditions? nous l'ignorons, mais nous supposons qu'elles ne sont pas plus onéreuses que les conditions actuelles. En tout cas, on aurait la certitude que les fous seraient sûrement, utilement et humainement traités; on aurait la certitude que les folles seraient surveillées par des femmes et qu'on n'aurait plus à rougir de scandales pareils à celui qu'on a dénoncé dernièrement. Qui oserait combattre si l'on a vu de ce genre, et qui osera rester impunis? La morale aurait donc beaucoup à gagner si l'administration de l'Asile des fous était confiée à des Soeurs de Charité. Cette considération, le premier de toutes, devrait décider le Conseil de ville à accepter l'offre de la sœur Agnès.

Sous un autre point de vue, nous considérons cet arrangement comme très rationnel. Pour la plupart, les fous sont des malades, ayant besoin de bons traitements. Si ces bons traitements ne leur manquaient pas, beaucoup peut-être se viendraient en peu de temps à la santé et à la raison. Ils pourraient être rendus à la société et qui diminuerait d'autant les dépenses de l'Asile. Cela n'empêcherait pas la nomination d'une commission composée de membres du gouvernement municipal et de quelques citoyens, qui seraient chargés d'exercer une surveillance constante et d'opérer des inspections périodiques. On ne tarderait donc pas à se rendre compte de fonctionnement de la nouvelle organisation.

Tous les trois mois, l'asile serait encore à subir la visite du grand jury, visite qui serait la cause épouvante de la surveillance municipale. Ce serait plus d'amples garanties pour le bonne tenue de l'asile et pour l'entrainte convenable des malades et des fous. Nous supposons que les négociations entreprises par la sœur Agnès aboutiront, et que cet asile, où l'on dit qu'il y a tant de souffrances, sera remis entre les mains des personnes les plus propres à les atténuer par leurs soins, c'est-à-dire entre les mains des sœurs de charité.

Rectification.—Une erreur typographique nous a fait donner à la pièce de vers de M. C. Tessier la malheureuse date de 1870 au lieu de la date glorieuse de 1789. Nous ne pensons pas que personne lui ait pu attribuer, puisque nous disons que cette production poétique avait vu le jour à l'occasion du 14 juillet et pour célébrer la célébrité de cette fête patriotique. Cependant il paraît juste et convenable de rectifier à chaque chose en lui lui appartient, et nous rétablissons la date du 14 juillet 1789 comme titre à la pièce de vers dont il est question.

New York, 28 juillet 1881.

L. Dudon,

Grande Rotonde, Nile-Orléans.

Monsieur, [illegible] par [illegible] de [illegible] [illegible] en vente [illegible]

ARTHUR DUBUIS.

Loterie de Paris.—A partir de ce jour, les billets de la loterie de Paris Emprunt [illegible] vendus comme suit:

Pour la Rue St Louis	$0 cents
La Place Christian	50 cents
Entier	$1.00

Qu'est avec une rapidité extraordinaire que les arrivages et expéditions à l'Etoile Rouge. Nous ne pensons pas que notre ville ait jamais possédé une maison où l'activité soit déployée dans autant de sensée et de popularité, car il est surprenant de voir la quantité de ceuillers qui entrent et qui sortent de cette maison. Tout cela tient à ce que l'assortiment y est toujours immense et que les prix sont à la satisfaction de tout le monde. M. Dufour est en ce moment au Nord où il cherche de prendre son temps, et l'on doit en juger par les nouveautés qui sont toujours pour agrémenter dans son établissement.

Départ du Finchat.

Ce transatlantique français part ce matin, emportant un plein chargement. L'abondance de fret dans notre port nous semble de nature à encourager le service régulier des steamers de cette ligne, que nous espérons voir se multiplier, à bref délai, dans nos eaux. Le pavillon français, si sympathique à notre population, doit flotter, sur notre grand fleuve, à côté des drapeaux des autres nations maritimes. Il y sera pour le pays qu'il représente, à la fois, honneur et profit.

Nos lecteurs savent à quel péril a échappé, ces jours derniers, le *Finchat*, alors amarré à son quai. Un feu, né dans la soute au charbon, menaçait de prendre les proportions d'une catastrophe. Une partie considérable du chargement était déjà à bord. Le danger d'une conflagration générale devenait imminent. La fermeté du commandant Charles Lehaby a tout conjuré. Le courageux marin n'a pas médiocrement surpris la foule des curieux en refusant les secours qui lui venaient à la hâte et simultanément des bateaux du fleuve et des pompiers de la ville. Le capitaine avait son idée. Il s'agissait de sauver à la fois le navire et la cargaison. Il y avait deux ennemis à combattre: le feu d'abord, puis l'eau. Les jets puissants des pompes pouvaient présenter dans la circonstance une aide périlleuse. Il fallait rendre inutile le concours de ces engins. Après avoir déterminé de rien à faire de cale le foyer de l'incendie, le digne commandant reparut sur le pont suffocant, le visage noirci, les mains légèrement brûlées, mais rayonnant et persuadé qu'il était en mesure d'étouffer le feu sans dégâts appréciables. L'instant d'après, on voyait l'équipage, armé de haches et obéissant comme un seul homme à la voix tonnante du capitaine, repousser d'un côté les secours inopportuns et se précipiter vers le gouffre fumant.

Le résultat a parfaitement justifié les prévisions de l'énergique et perspicace marin. On n'a eu à constater que des pertes insignifiantes, alors qu'elles pouvaient s'élever à 3 ou 400 mille dollars.

Nos complimants sincères au capitaine Lehaby, à ses dignes officiers et à son brave équipage. Ce trait de sang froid et de courage leur fait honneur.

La troupe d'opéra italien de Strakosch.

Nous lisons dans le *Figaro* du 7 juillet 1881:

"Mlle Marie Lealino que nous avons entendue dans les "Huguenots," vient de signer avec M. Max. Strakosch un engagement pour l'Amérique. Depuis son départ de l'Opéra, Mlle Lealino a appris le répertoire italien avec MM. Delle Sedie et Masie, et c'est dans la langue du Dante qu'elle va chanter, à partir de décembre, nos grands opéras chez les Américains."

Voici à ce propos, une lettre particulière qui a été publiée, hier, dans le *Democrat*:

"Nous apprenons que M. Strakosch est à Paris, où il travaille assidûment à engager sa troupe pour la saison prochaine. La personne qui nous écrit est un dilettante, d'un goût reconnu en matières musicales. Nous donnons sa propre appréciation:

"Mlle Lealino, dit-il, qui a déjà signé son engagement, est une très jolie personne, à traits accentués et beaucoup d'expression; elle possède une voix chaude et dramatique. Elle a chanté plusieurs morceaux pour nous, entre autres le duo des Huguenots du Rossini acte, [illegible] (Bonneau basse de Sa Sainteté) qui nous l'a présentée, fut étonnant à la république. Je n'ai aucun doute qu'elle aura un grand succès à la Nouvelle-Orléans et remplacera fort avantageusement Mlle Delpratto. Jourdan, lui-même, est, à peu près, engagé. La baryton est M. Devries, que l'on dit excellent."

M. John Davis, qui représente M. Strakosch ici, a une photographie de Mlle Lealino dans le rôle d'Aida; elle correspond parfaitement avec la description que nous donne la lettre ci-dessus, et si le chant répond à sa beauté, elle deviendra, très certainement, une favorite du public. Son répertoire se compose d'Aida, du Trouvère, des Huguenots, de Robert, du Bal Masqué, de Mefistofele, de l'Africaine, de Norma et de Lucrèce Borgia.

Nous apprenons, d'une bonne source, mais qui n'est pas officielle, les engagements suivants:

Mmes	Gersjer, Clara Louise Kellogg, Marie Lealino, Moi, Ricci.
Ténors	Stephane, Perrugini, Lassarini.
Barytons	Devries, Sweet.
Basses	Jourdan, Wacwick.

Pantomimes à thèmes nouveaux gaieté, Etoile Rouge.

☞ M. Arthur Durion dont l'activité est infatigable vient d'envoyer à sa maison d'ici un grand nombre d'échantillons de chaussures qu'il a commandées pour ces différentes lignes dans les grandes fabriques du Nord. Ces échantillons qui nous ont été mis sous les yeux sont, affirmons-le sans crainte la contradiction, les chaussures les plus jolies que nous ayons jamais vues et ne peuvent manquer de plaire aux plus exigeantes de la élégance. Comme d'ici, comme étoile et comme femme, rien de mieux. Mais autres nous citerons le bottes Sarah Bernhardt, les mules Mignonettes, Nunon, bottine Mizzel de Paris, et une infinité d'autres so distinguant par la richesse de leur matériaux et le bon goût de leur coupe. Dans quelques jours M. Durion sera de retour en ville, et avec lui arriveront toutes ces marchandises qu'il ne tardera pas à mettre en vente à des prix de cette modicité proverbiale qui lui a valu en vogue.

Les maisons F. Wernsdin dans l'occasion [illegible] des [illegible] qu'elle [illegible] [illegible] [illegible]